



Projet : Amélioration de la Résilience des Communautés Côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana

TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT D'UNE CONSULTANTE INDIVIDUELLE EN MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET SAFEGUARDING

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les régions côtières d'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, font face à des défis croissants liés au changement climatique, parmi lesquels l'érosion côtière, la modification des régimes de précipitations, les vagues de chaleur, l'élévation du niveau de la mer ainsi que la multiplication des tempêtes. Ces phénomènes provoquent une dégradation progressive des écosystèmes côtiers essentiels ; plages, dunes, mangroves et récifs coralliens ; qui jouent pourtant un rôle déterminant dans la protection des populations et des infrastructures contre les inondations et l'érosion.

Afin de répondre à ces enjeux, ONU-Habitat a élaboré un projet structuré autour de trois composantes complémentaires : la planification spatiale, les interventions concrètes sur le terrain, ainsi que la coordination et la gouvernance. Approuvé par le Fonds d'Adaptation en août 2023, ce projet vise à renforcer l'adaptation climatique des petites et moyennes agglomérations côtières, à réduire les impacts du changement climatique et à promouvoir des économies locales ainsi que des communautés plus résilientes.

Dans ce cadre, HFHI assure la mise en œuvre de la Composante 2, consacrée au développement durable, à la réalisation et à la gestion d'interventions concrètes destinées à renforcer la capacité des communautés côtières à s'adapter aux effets du changement climatique. Cette composante prévoit notamment la mise en place de systèmes d'alerte précoce, incluant l'identification et l'aménagement de sites de refuge et de voies d'évacuation, la construction d'un centre communautaire de formation à l'agriculture résiliente au climat, l'aménagement de canaux de drainage végétalisés et de microcellules d'infiltration, ainsi que des travaux de restauration de mangroves et d'autres solutions fondées sur la nature. Elle comprend également des actions de renforcement des capacités d'adaptation des populations à travers le développement de moyens de subsistance alternatifs et durables.

La réussite de ces interventions repose sur une participation active, inclusive et informée des communautés, ainsi que sur la prise en compte des principes de sauvegarde sociale et environnementale, de genre, d'inclusion, de redevabilité et de prévention des risques. Ces exigences sont portées au quotidien par le Community Liaison & Safeguarding Officer du projet.

Compte tenu du nombre d'activités et de communautés couvertes dans la zone de Jacqueville, et de la montée en charge des activités de terrain attendue au cours du dernier trimestre 2026, HFHI souhaite recruter une consultante individuelle, en appui au Community Liaison & Safeguarding Officer, afin de renforcer la présence de proximité auprès des communautés d'intervention, principalement dans la zone de Jacqueville et, ponctuellement, à Grand-Bassam.

La consultante interviendra de manière transversale sur les différentes composantes du projet, avec un positionnement particulier sur les aspects liés à la mobilisation communautaire et au Safeguarding.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif général

Renforcer la mobilisation, la participation inclusive et la prise en compte des principes de sauvegarde sociale et environnementale dans la mise en œuvre des activités de HFHI dans les communautés d'intervention du projet, principalement dans la zone de Jacqueville et, ponctuellement, à Grand-Bassam.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à la présente mission sont les suivants :

- Renforcer la mobilisation et l'information des communautés ;
- Faciliter la participation effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Accompagner les communautés dans leur appropriation des activités du projet ;
- Contribuer à la sensibilisation sur le Safeguarding ;
- Appuyer le fonctionnement des mécanismes communautaires de gestion des plaintes et retours d'informations ;
- Assurer une présence régulière dans les communautés ;
- Contribuer à l'identification et à la remontée des préoccupations et risques communautaires ;
- Appuyer les différentes composantes du projet dans leurs activités nécessitant une interaction avec les communautés.

3. DESCRIPTION DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du Community Liaison & Safeguarding Officer, la consultante sera chargée notamment des tâches suivantes :

3.1 Mobilisation communautaire

- Participer à la mobilisation des communautés pour les activités du projet ;
- Informer les communautés sur les objectifs, activités et modalités de mise en œuvre ;
- Maintenir un dialogue régulier avec les leaders communautaires ;
- Faciliter la participation de toutes les catégories de la population ;
- Identifier les obstacles à la participation communautaire et proposer des solutions ;
- Contribuer à la prévention et à la gestion des tensions pouvant affecter les activités ;
- Favoriser l'appropriation communautaire des investissements et activités du projet.

3.2 Genre, femmes et jeunes

Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des jeunes. La consultante devra notamment :

- Identifier les facteurs limitant leur participation ;
- Sensibiliser les communautés sur l'importance de leur implication ;
- Faciliter leur participation aux réunions, formations et activités pratiques ;
- Veiller à ce que leurs préoccupations soient prises en compte ;
- Contribuer à renforcer leur représentation dans les mécanismes communautaires ;
- Documenter les difficultés rencontrées en matière de participation inclusive.

3.3 Sauvegarde (Safeguarding)

La consultante contribuera à la diffusion et à l'application des principes de Safeguarding dans les communautés. Elle devra notamment :

- Sensibiliser les communautés sur les principes de sauvegarde ;
- Promouvoir une culture de tolérance zéro envers les abus, l'exploitation, le harcèlement et les comportements inappropriés ;
- Informer les communautés sur leurs droits et les moyens de signalement disponibles ;
- Identifier les risques sociaux et de sauvegarde observés sur le terrain ;
- Remonter rapidement les préoccupations conformément aux procédures HFHI ;
- Promouvoir la confidentialité, le respect et le principe de « Do No Harm ».

Les cas sensibles ou relevant d'un mécanisme spécifique de Safeguarding devront être immédiatement référés aux personnes habilitées, conformément aux procédures de HFHI.

3.4 Appui aux mécanismes de gestion des plaintes (MGP)

La consultante contribuera au fonctionnement des MGP communautaires en :

- Sensibilisant les communautés sur les différents canaux disponibles ;
- Facilitant l'accès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux mécanismes ;
- Accompagnant les Comités de sauvegarde et d'adaptation dans leur rôle ;
- Contribuant à la remontée des plaintes, suggestions et retours d'informations ;
- Assurant le suivi de proximité des préoccupations communautaires selon les procédures établies ;
- Contribuant à la documentation et au reporting des MGP.

Elle ne devra pas enquêter ni prendre seule des décisions concernant les plaintes sensibles.

3.5 Appui transversal aux différentes composantes

La consultante pourra être mobilisée par les différentes équipes pour faciliter les interactions avec les communautés dans le cadre notamment des :

- Activités de restauration des mangroves ;
- Activités de résilience climatique ;
- Moyens de subsistance ;
- Infrastructures et travaux communautaires ;
- Formations ;
- Consultations et focus groups ;

- Activités de suivi communautaire ;
- Campagnes de sensibilisation ;
- Toute autre activité nécessitant une mobilisation ou une interaction avec les communautés.

Son rôle sera principalement de faciliter l'accès aux communautés, la mobilisation, l'information, la participation et la prise en compte des questions de sauvegarde.

3.6 Collaboration avec les structures locales

La consultante travaillera en collaboration avec :

- Les autorités administratives et coutumières ;
- Les services techniques de l'État ;
- Les Centres sociaux ;
- Les Comités de sauvegarde et d'adaptation ;
- Les organisations communautaires ;
- Les associations de femmes et de jeunes ;
- Les partenaires et prestataires intervenant dans les communautés.

Elle contribuera à maintenir de bonnes relations entre HFHI et les différentes parties prenantes locales.

3.7 Suivi et rapportage

La consultante contribuera au suivi régulier des activités communautaires et produira :

a) Un compte rendu de terrain hebdomadaire présentant :

- Les activités réalisées ;
- Les communautés visitées ;
- Le niveau de participation ;
- La participation des femmes et des jeunes ;
- Les préoccupations remontées ;
- Les questions de Safeguarding ;
- Les difficultés et risques identifiés ;
- Les recommandations.

b) Un rapport mensuel synthétique présentant :

- Les principales activités réalisées ;
- Les résultats obtenus ;
- Les niveaux de participation ;
- Les préoccupations communautaires ;
- La situation des MGP ;
- Les risques sociaux et de Safeguarding ;
- Les actions de suivi ;
- Les recommandations et priorités du mois suivant.

4. LIVRABLES ET RÉSULTATS ATTENDUS

4.1 Livrables attendus

Livrable	Délai	Paielement
L1 : Note de cadrage (compréhension de la mission, approche de mobilisation, outils de collecte des retours communautaires, format des comptes rendus) et calendrier prévisionnel d'intervention pour l'ensemble de la mission	Fin de la 1re semaine de la mission	Condition de démarrage effectif
L2 : Comptes rendus de terrain du mois de novembre 2026, rapport mensuel de novembre 2026 et feuille de temps validée	30 novembre 2026	Honoraires du mois
L3 : Comptes rendus de terrain du mois de décembre 2026, rapport mensuel de décembre 2026 et feuille de temps validée	31 décembre 2026	Honoraires du mois
L4 : Comptes rendus de terrain du mois de janvier 2027, rapport mensuel de janvier 2027, feuille de temps validée et rapport final de mission (bilan de la mobilisation communautaire, cartographie des dynamiques et parties prenantes locales, état des lieux du fonctionnement des MGP, risques sociaux et de sauvegarde identifiés, recommandations pour la suite du projet)	31 janvier 2027	Honoraires du mois et solde
Total	45 jours ouvrés au maximum	100 % des honoraires

4.2 Résultats attendus

La consultante devra contribuer à :

- Une meilleure mobilisation des communautés ;
- Une participation accrue des femmes et des jeunes ;
- Une meilleure appropriation des activités du projet ;
- Un renforcement de la présence de HFHI dans les communautés ;
- Une meilleure diffusion des principes de Safeguarding ;
- Un fonctionnement plus efficace des MGP ;
- Une identification précoce des risques sociaux et communautaires ;
- Une meilleure coordination entre les équipes techniques et les communautés.

5. PROFIL RECHERCHÉ

5.1 Formation

Diplôme universitaire ou professionnel en développement communautaire, sciences sociales, développement durable, sociologie, anthropologie, gestion de projet, environnement, protection/Safeguarding ou dans un domaine similaire.

5.2 Expérience professionnelle

- 2 à 5 ans d'expérience dans la mobilisation communautaire, le développement local, la protection, la sauvegarde ou les projets de développement ;
- Expérience de travail avec les communautés rurales ;
- Expérience en animation et facilitation de groupes ;
- Bonne connaissance des approches genre et inclusion ;
- Expérience des MGP ou de la redevabilité communautaire souhaitée ;

- Expérience dans les projets environnementaux ou climatiques constituant un atout.

5.3 Compétences et qualités personnelles

- Excellente communication ;
- Écoute et capacité de dialogue ;
- Diplomatie et capacité de médiation ;
- Sens de l'organisation ;
- Autonomie ;
- Discrétion et respect de la confidentialité ;
- Bonne capacité rédactionnelle ;
- Aptitude à travailler avec des acteurs de profils différents ;
- La maîtrise des langues locales utilisées dans les communautés d'intervention constitue un atout.

6. CONDITIONS ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

6.1 Nature juridique de la prestation

La présente mission fait l'objet d'un contrat de prestation de services conclu avec une consultante individuelle.

La consultante exerce sa prestation de manière indépendante. Elle organise librement ses moyens, ses méthodes et son emploi du temps, dans le respect du calendrier d'intervention convenu et des échéances de livraison.

6.2 Durée et volume de la prestation

La prestation est prévue pour une durée de trois (03) mois, de novembre 2026 à janvier 2027. Le volume de travail est établi à quinze (15) jours ouvrés effectifs par mois, soit un plafond de quarante-cinq (45) jours ouvrés pour l'ensemble de la mission. Ce plafond couvre l'intégralité des interventions de la consultante, y compris les journées consacrées aux déplacements et missions de terrain à Grand-Bassam, ainsi que le temps de rédaction des livrables.

Une répartition différente des jours entre les mois est possible, sous réserve de l'accord préalable de HFHI et dans la limite du plafond global de 45 jours. Tout dépassement de ce plafond doit faire l'objet d'un avenant écrit préalable ; à défaut, les jours excédentaires ne sont pas facturés.

La consultante propose, dans sa note de cadrage puis mensuellement, un calendrier prévisionnel d'intervention par communauté, validé en amont par HFHI.

Le renouvellement éventuel de la prestation, en fonction des besoins, des performances et des disponibilités budgétaires, fera l'objet d'un nouveau contrat négocié entre les parties. Il n'est ni automatique ni tacite.

6.3 Zone et modalités d'intervention

La prestation s'exécute dans les communautés d'intervention du projet, principalement dans la zone de Jacqueville, avec des missions de terrain ponctuelles à Grand-Bassam en fonction du calendrier des activités du projet. Ces missions sont intégrées au calendrier mensuel validé et décomptées du plafond de jours défini au point 6.2.

La consultante n'est pas affectée à un poste de travail permanent et fournit ses propres moyens de travail. Les locaux de Habitat for Humanity à Jacqueville pourront être mis à sa disposition de manière ponctuelle, pour les réunions de coordination, les séances de travail avec l'équipe projet et l'accès à la documentation du projet, sans que cette facilité constitue un lieu d'affectation.

La consultante intervient en lien fonctionnel avec le Community Liaison & Safeguarding Officer, qui assure la coordination technique de la prestation, la validation des calendriers d'intervention et la réception des livrables.

6.4 Rémunération et modalités de paiement

Les honoraires sont calculés sur la base du taux journalier proposé par la consultante et retenu par HFHI, appliqué au nombre de jours effectivement travaillés et validés, dans la limite des plafonds mensuel et global fixés au point 6.2.

La consultante établit chaque mois une note d'honoraires accompagnée :

- d'une feuille de temps mentionnant les jours travaillés, les communautés couvertes et les activités réalisées, signée par la consultante et validée par HFHI ;
- des livrables du mois prévus au point 4.1 ;
- le cas échéant, des justificatifs des missions de terrain à Grand-Bassam réalisées.

La feuille de temps est un instrument de justification des jours facturés et de traçabilité des dépenses du projet. Elle n'enregistre pas d'heures de présence.

Le paiement intervient après validation de l'ensemble de ces éléments par l'équipe de HFHI, selon les délais et procédures financières en vigueur.

6.5 Frais de déplacement

La proposition financière distingue trois composantes :

- le taux journalier hors taxes couvrant la prestation intellectuelle ;
- un forfait mensuel de déplacements locaux couvrant les déplacements inter-communautaires au sein de la zone de Jacqueville ;
- un coût unitaire par mission de terrain à Grand-Bassam (transport aller-retour et, le cas échéant, hébergement et restauration).

Le forfait mensuel de déplacements locaux est versé avec les honoraires du mois. Les missions à Grand-Bassam sont facturées à l'unité, sur la base du coût unitaire contractuel et du nombre de missions effectivement réalisées et validées par HFHI. Cette présentation en trois composantes permet une comparaison objective des offres financières.

Les missions ponctuelles vers d'autres localités, notamment Abidjan, font l'objet d'une demande écrite préalable de HFHI et sont prises en charge séparément, selon les procédures de HFHI en vigueur.

6.7 Sauvegarde, confidentialité et propriété des livrables

Avant le démarrage de la mission, la consultante signe le Code de conduite de Habitat for Humanity et les documents de politique de sauvegarde applicables, et fournit les références professionnelles permettant les vérifications d'usage.

Les données collectées et les informations portées à la connaissance de la consultante dans le cadre de la mission sont strictement confidentielles. L'ensemble des livrables, données et supports

produits au titre de la présente prestation demeure la propriété exclusive de HFHI et ne peut être diffusé ou réutilisé sans son autorisation écrite préalable.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Critère	Pourcentage
Qualification académique	10 %
Expérience professionnelle en mobilisation communautaire, animation et facilitation de groupes, développement local et travail avec les communautés rurales	25 %
Expérience et compréhension des questions de sauvegarde (Safeguarding), de protection, de genre et d'inclusion, ainsi que des mécanismes de gestion des plaintes et de la redevabilité communautaire	20 %
Connaissance de la zone d'intervention (Jacqueville et Grand-Bassam) et de ses dynamiques communautaires ; maîtrise des langues locales pratiquées dans les communautés	10 %
Qualité et pertinence de la note méthodologique proposée (approche de proximité, organisation du calendrier d'intervention sur la base de 15 jours ouvrés par mois, plan de mobilisation inclusive, modalités de remontée des préoccupations, capacités rédactionnelles)	15 %
Proposition financière	20 %
TOTAL	100 %

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidates intéressées peuvent soumettre une candidature incluant les éléments suivants :

- Un CV détaillé incluant au moins trois références professionnelles ;
- Les copies des diplômes et des certificats de formation ;
- Une note méthodologique décrivant la compréhension de la mission et l'approche proposée (maximum 3 pages) ;
- Une proposition financière détaillée présentant distinctement : le taux journalier hors taxes, un forfait mensuel de déplacements locaux au sein de la zone de Jacqueville et de Grand-Bassam

9. VALEURS ET ÉTHIQUE DE HFHI

- Humilité : Nous faisons partie d'un projet qui nous dépasse.
- Courage : Nous faisons ce qui est juste, même lorsque c'est difficile ou impopulaire.
- Responsabilité : Nous assumons la responsabilité personnelle de la mission de Habitat.

Politique de Sauvegarde : HFHI exige que l'ensemble de son personnel et de ses consultants prennent au sérieux leurs responsabilités éthiques envers les bénéficiaires, les communautés et toutes les personnes avec lesquelles ils travaillent. La consultante s'engage à prévenir le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, à protéger les droits des bénéficiaires et des membres de la communauté (en particulier les enfants), et à promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite de Habitat for Humanity.

10. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures peuvent être soumises par email comme suit :

- Objet : Consultante en Mobilisation Communautaire et Safeguarding – Adaptation Fund Project.
- Email de dépôt : adoffre@habitatci.org
- Date limite : **21 octobre 2026**

Contact : Habitat for Humanity Côte d'Ivoire – COCODY – Il Plateaux – Carrefour DUNCAN, Cité les Laurier 5, Villa N°26. Tél : +225 27 22 41 97 75 / +225 01 03 15 48 44 / +225 01 00 68 64 66